

Le 20 octobre 2011, Vous élisez le Comité Technique Local

Pour la première fois, le 20 octobre 2011, vous êtes appelés à élire directement vos représentants au Comité Technique Local.

Cette nouvelle instance de dialogue social, composée majoritairement de représentants du personnel, aura plusieurs champs de compétence qui concernent votre vie quotidienne d'agent des Finances Publiques : organisation et fonctionnement des services, évolutions des technologies et des méthodes de travail, formation professionnelle, politique indemnitaire et gestion prévisionnelle des emplois.

Dans un contexte, où les agents de la Direction Générale des Finances Publiques sont confrontés depuis trois ans aux effets directs ou indirects de la fusion, à la poursuite des suppressions massives d'emplois et à la dégradation catastrophique des conditions de travail, la présence d'un syndicat F.O. libre et indépendant a permis de rappeler constamment les revendications des personnels dans toutes les discussions avec la Direction Locale. (cf. comptes-rendus des CTP sur le site départemental FO-DGFiP 2A)

Pour F.O., représenter les personnels cela signifie porter clairement des revendications de progrès en matière d'emplois, d'exercice des missions, de conditions de travail et de rémunérations.

Parce que nous sommes une organisation confédérée, le discours que nous portons auprès de la Direction Locale est relayé par notre Syndicat National auprès du Directeur Général à Paris, par notre Fédération des Finances auprès du ministre et par notre Confédération au plus haut niveau de l'État.

En votant F.O.-DGFiP le 20 octobre 2011, vous défendrez d'abord vos revendications.

F.O. et les retraites

Le conflit sur les retraites de 2010 commence à s'estomper dans l'inconscient collectif. Pourtant, la loi votée en urgence le 9 novembre 2010 s'applique depuis le 1^{er} juillet 2011.

De nombreux collègues en voient aujourd'hui les effets néfastes puisque, obligés de reculer la date de leur départ à la retraite !

D'ores et déjà, le conditionnement de l'opinion publique recommence pour reparler d'allongement de la durée de cotisations. **La Confédération FO, qui, seule, avait demandé le retrait du projet de loi initial constate que son analyse sur ce texte « socialement injuste et économiquement inefficace » s'avère malheureusement juste.**

F.O. et le Service Public

Dans une période où tous les services publics subissent des restructurations et des suppressions de postes, de moyens et d'effectifs, la brutalité incroyable de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) déstabilise les personnels publics.

Outre le stress ainsi généré et ses conséquences immédiates en drames humains, ces mesures mettent en cause les principes républicains qui constituent le socle du Statut Général des Fonctionnaires.

FO défend et promeut le service public permettant l'organisation collective de la satisfaction des besoins sociaux.

C'est ainsi qu'en Corse du Sud ces dernières années, le syndicat FO-DGFiP-2A a pris une part prépondérante dans la lutte pour le maintien de la Trésorerie de Bonifacio et du Centre Régional des Pensions qui devaient être supprimés. Ces victoires illustrent la détermination de notre syndicat dans la défense d'un service public de proximité.

F.O. et la cherté de la vie en Corse

Chacun le sait, le blocage des salaires des fonctionnaires est encore plus durement ressenti dans notre Région du fait de la cherté de la vie.

Outre l'augmentation de nos traitements indiciaires et rémunération, F.O. revendique avec force la revalorisation de l'Indemnité compensatoire pour frais de transport (I.C.F.T.) obtenue au prix de longues grèves. FO-DGFiP 2A porte cette revendication à tous les niveaux, y compris auprès du Ministre de la Fonction Publique rencontré récemment.

VOTEZ





VOTEZ et faites VOTER POUR LES CANDIDATS FO-DGFIP au Comité Technique Local

1 : Jean-Claude VESPERINI	<i>Secrétaire départemental FO</i>
2 : Alain BOZZI	<i>SIE d'Ajaccio</i>
3 : Matthieu CAILLAUD	<i>DRFiP Service CEPL</i>
4 : Jean-François PIERANDREI	<i>Centre des Impôts Fonciers</i>
5 : Jérôme THEYRET	<i>Centre de Gestion des Retraites</i>
6 : Lucie MONTAGNE	<i>Autorité de Certification</i>
7 : Jean-Michel MARIE	<i>SIP d'Ajaccio</i>
8 : Marie-Pierre ORSINI	<i>Paierie Départementale</i>
9 : Vincent VINCENTI	<i>DRFiP Service Recouvrement</i>
10 : Jacqueline MAGESCAS	<i>Trésorerie Ajaccio Rural</i>
11 : Cathy CASASOPRANA	<i>Paierie Départementale</i>
12 : Charles CUCCHI	<i>Trésorerie de Lévie</i>

Pour nous contacter :
Section Départementale FO-DGFIP 2A
DRFiP de Corse, 2 av. de la grande Armée - BP 410 - 20191 AJACCIO Cedex
Tél / fax : 04 95 23 51 77

Site web FO-DGFIP 2A : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/02A/>

***Attention : Ceci n'est pas un bulletin de vote
Par ailleurs, les ratures ou panachages entraîneront la nullité de votre bulletin de vote***